



FORMULAIRE Plainte

Pour être recevable, la plainte doit être introduite en allemand, français ou néerlandais. Elle doit relever de notre compétence et elle doit contenir des éléments permettant d'identifier le traitement litigieux. Les pièces en soutien de votre plainte peuvent également être soumises en anglais.

Plusieurs personnes peuvent déposer une seule plainte commune pour les mêmes faits. Dans ce cas-ci on vous conseille de le mentionner clairement dans la plainte, y compris l'intérêt de tous les plaignants.

Les éléments requis ci-dessous sont indispensables à l'examen de votre plainte. L'Autorité peut classer votre plainte sans suite si vous n'étayez pas suffisamment vos affirmations.

Vos coordonnées

Nom * :

Prénom* :

E-mail* :

Adresse postale* :

Je dépose la plainte dans mon propre nom.

Je dépose la plainte au nom et pour le compte d'une autre personne. Dans ce cas-ci vous devez décrire votre pouvoir de représentation ci-dessous et en fournir la preuve en pièce-jointe. Sinon la plainte sera irrecevable.

Pouvoir de représentation (si applicable)

Vos coordonnées peuvent être masquées pour le responsable du traitement s'il existe un risque sérieux que la communication de votre identité à la partie adverse conduise à des conséquences préjudiciables.

Si vous voulez utiliser cette possibilité, vous devez cocher la case ci-dessous et donner votre justification. Si votre anonymat fait obstacle au traitement de votre plainte, l'Autorité pourra demander votre accord de divulguer vos coordonnées tout de même ou le cas échéant classer votre plainte sans suite.

Je demande de masquer mes coordonnées.

Justification (si applicable)

Votre plainte*

1. Description du traitement de vos données à caractère personnel litigieux* :

Quoi ? Comment ? Décrivez le traitement de manière détaillée, avec le plus de documentation possible (par exemple des emails, des captures d'écran, des lettres, votre demande de l'exercice de vos droits...). Si votre plainte concerne plusieurs traitements différents, veuillez les décrire séparément.

2. Quand ou pendant quelle période est-ce que le traitement et les fait litigieux ont eu lieu*

3. Coordonnées du responsable du traitement *

S'il y a plusieurs responsables du traitement, veuillez les mentionner séparément. Vérifiez le site internet ou les communications écrites (par exemple emails, courriers, ...) que vous avez reçues du responsable du traitement. Sur le site Internet, l'identité précise du responsable du traitement est souvent mentionnée en bas de page, dans les onglets « conditions générales », « politique de confidentialité/vie privée », « Qui sommes-nous ? » ou recherchez le nom de l'entreprise dans la base de données [BCE Public Search](#).

4. Contact préalable écrit avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données *

Avez-vous pris un contact préalable écrit avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données ?

Oui, je joins une copie de mes communications avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données auxquelles je n'ai pas reçu de réponse.

Oui, je joins une copie de ma communication avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données et de la réponse que j'ai reçue.

Non, pour la raison suivante :

Remarque: S'il s'avère que la raison invoquée pour ne pas contacter le responsable de traitement et/ou son DPO n'est pas suffisamment motivée et pertinente, vous en serez informé et serez invité à envoyer votre demande d'exercice de droits ou d'information au responsable du traitement et/ou à son DPO et, le cas échéant, adresser à l'APD la réponse que vous aurez reçue à ce sujet ou signaler à l'APD l'absence de réaction du responsable de traitement et/ou DPO endéans 2 mois. Passé ce délai, en l'absence de réponse de votre part, l'APD considérera que vous avez exprimé votre volonté de retirer votre plainte et votre dossier sera clôturé.

5. Autres procédures en cours * :

Avez-vous déposé plainte auprès des services de police, auprès d'une autre autorité ou auprès des cours et tribunaux pour les mêmes faits ? Le cas échéant, décrivez la procédure en cours et communiquez-nous la correspondance afférente.

Date et signature*

Date* :

Signature. Sous peine d'irrecevabilité de votre plainte, la signature doit être manuelle ou électronique (voir [ce lien](#) sur la façon de signer électroniquement)*

Pour plus d'informations ou pour vos questions sur le traitement de vos données par l'Autorité de protection des données, consultez notre [déclaration de protection des données](#).